

# COMMUNE D'URUFFE

## INFORMATIONS MUNICIPALES



REPAS DES ANCIENS, le 05 novembre dernier.

### COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

#### SÉANCES DU :

- **17 MARS 2017**
- **24 MARS 2017**
- **07 AVRIL 2017**
- **30 JUIN 2017**
- **22 SEPTEMBRE 2017**

## AMELIORATION DE L'HABITAT

Les différents dispositifs de soutien aux projets de rénovations mis en place par la Communauté de Communes et les communes tels que les Aides à l'Habitat (réfection des toitures, ravalement des façades, lutte contre la vacance et isolation des parois opaques) ainsi que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettent de créer des conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Cela vous permet, que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs, d'être accompagné gratuitement dans votre projet, avec :

- **une aide à la définition et à la décision du projet**
- **une assistance technique et des conseils adaptés,**
- **une recherche de subvention pour vous aider à financer vos travaux,**
- **un accompagnement administratif des dossiers de demande de subvention**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, ces différents dispositifs ont permis d'accompagner plus de 150 ménages, de rénover 74 logements et de remettre en état 21 logements vacants dégradés pour un montant de travaux s'élevant à plus d'un million d'euros.

Pour mener à bien cet accompagnement des habitants, la collectivité et la commune mettent à votre disposition un technicien qualifié ainsi qu'un correspondant présent dans votre commune pour vous donner les premières indications.

N'hésitez pas à vous rendre **en Mairie** ou à joindre **la Communauté de Communes** !

### **Contacts :**

Techniciennes : **Céline PETITJEAN** ou **Aurélié RETOURNAT-WITZ** au **03.83.52.08.16**.

## PRUDENCE : ISOLATION À 1 €

Un démarchage par téléphone de sociétés proposant l'isolation des combles pour un euro est en cours sur notre territoire. Parfois ces sociétés disent être mandatées par le conseil départemental, ce qui est une information mensongère et frauduleuse. Aussi, nous vous appelons à la plus grande prudence et de ne faire éventuellement des travaux que par des entreprises dont vous avez vérifié auparavant les références. Des problèmes de malfaçon avec de graves conséquences ont été constatés récemment sur notre territoire. En cas d'interrogation, vous pouvez contacter la plateforme de rénovation énergétique mis en place par le Pays Terres de Lorraine : Aurélié RETOURNAT-WITZ - TDLU ([aretournat-witz-tdlu@cc-mosellemadon.fr](mailto:aretournat-witz-tdlu@cc-mosellemadon.fr)).»

**Séance du 17/03/2017 à 20H30 :**ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- PRÉPARATION DU BUDGET
- INDÉMNITÉS DES ÉLUS
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. BICHET Cyril,
- M. GILLARD Patrick, donne pouvoir à M. YUNG Christian, excusé,
- M. SIMONIN Stanislas, excusé.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 17 Février 2017 est lu et adopté.

À ce sujet, M. le Maire fait part de la remarque envoyée par mail de M. BRAND Aimé concernant la phrase « M. BRAND Aimé interroge M. le Maire sur l'achat d'un piano de cuisson à installer dans la cuisine de la salle du café. M. le Maire rappelle que les finances communales ne permettent pas pour l'instant cet achat » qu'il trouve trop impérative de sa part, précisant qu'il faisait sur cet achat juste une demande d'information. Dont acte.

COMPTABILITÉ :1- Situation de compte :

À la date du 17/03/2017, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 25.958,05 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent

10.638,54 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 17.579,16 €, soit un solde négatif réel de 3.056,12 € sur le compte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rôle d'eau va être encaissé, mais que les finances doivent continuer à être suivies de près.

PRÉPARATION DU BUDGET :

• M. le Maire fait un point sur les emprunts en cours de la Commune :

- Lotissement : fin de l'emprunt en 2021 ; annuité 2017 : 16.588,48 €
- Local des Pompiers : fin de l'emprunt en 2025; annuité 2017 : 9.068,45 €
- Remplacement des conduites en plomb : fin de l'emprunt en 2026 ; annuité 2017 : 8.484 €.

• M. le Maire rappelle ensuite les principes budgétaires et fait état du compte administratif 2016 des budgets Commune et Eau et assainissement.

Le Conseil déplore les baisses de recettes et les dépenses directement imputées aux budgets communaux, qui viennent largement amputer les projets quand on met en regard les chiffres de la diminution et la part possible d'autofinancement des finances communales (environ 1/3 en moins).

• Le conseil prend connaissance de la proposition de budgets primitifs 2017.

M. le Maire demande au Conseil de réfléchir sur les projets à mener.

L'ensemble des projets prévus en 2016 n'ayant pas pu être réalisés, le conseil décide de les reporter à cette année :

- consolidation du clocher de l'Eglise
- mises aux normes des bâtiments communaux en matière d'accessibilité

- équipement des classes et de la mairie en rétroprojecteurs
  - travaux en forêt
  - diagnostic assainissement
- ce qui malheureusement suffit amplement à la part possible d'investissement 2017 sans pouvoir y annexer le moindre projet nouveau !!

Face à cette rigueur imposée par les circonstances politiques (contributions du redressement des finances publiques) et d'autres écologiques plus lointaines (tempête de 1999) qui nous privent de nos ressources prospectives, l'Assemblée reste muette sur le devenir des investissements lourds qui lui semblent pourtant indispensables comme la salle des fêtes, les écoles, les chemins etc...

### INDÉMNITÉS DES ÉLUS :

Vu le budget communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer la réglementation légale à savoir :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

avec effet au 01/01/2017.

### EMPLOYÉS COMMUNAUX :

- M. le Maire informe le Conseil que conformément à la dernière réunion du Conseil Municipal, une demande de remplacement de la secrétaire de Mairie a

été effectuée auprès du service intérim du Centre de Gestion de M&M.

À ce jour, aucune candidature n'est parvenue en Mairie.

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les problèmes d'établissement du rôle d'eau (législation technique du logiciel, transmission à la Perception, de diminutions de consommation, etc...) viennent d'être enfin solutionnés. Les factures ont été transmises à la population, et quelques personnes vont recevoir des avoirs, ceux-ci ont été transmis quelques jours après les factures (sans être un oubli de distribution).

### SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- ADMR

### INFORMATIONS COMMUNALES :

- M. le Maire informe le conseil :
  - du dépôt d'une gerbe le dimanche 19 Mars 2017 à 11h40 à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.
  - De la réunion prévue le mardi 21 Mars 2017 à 20h00 à Allamps concernant la présentation du rapport d'étude de faisabilité pour la construction d'un groupe scolaire par l'architecte M. Amard.
  - De l'invitation de M. Nedelec au concours national du prix de la résistance et de la déportation le dimanche 21 mai 2017 à 15h00 dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville de Nancy.
  - Des remerciements de la famille VIARD et de M. MARTIN Jean-Louis pour le témoignage de la Municipalité à l'occasion des 100 ans de M. VIARD Pierre.

- De la publicité de l'entreprise Flyview spécialisée dans la prise de vue aérienne à l'aide d'un drone. Les 4h d'intervention sont facturées à partir de 540 € HT pour les photos et 850 € H.T. pour les vidéos.
- L'assemblée prend connaissance des derniers vœux adressés au Conseil Municipal pour la nouvelle année 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 05 mn.

### Séance du 24 mars 2017 à 20h30 :

#### ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- COMPTES DE GESTION 2016
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
- AFFECTATION DU RÉSULTAT
- BUDGETS PRIMITIFS 2017
- VOTE DES TAXES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mme DELCROIX Janine,
- Mme RIBON Jessica,
- M. BRAND Aimé,
- M. FAYS Didier.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 17 Mars 2017 est lu et adopté.

#### COMPTABILITÉ :

##### 1- Situation de compte :

À la date du 24/03/2017, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 37.262,93 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 10.504,34 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 22.171,22€, soit un solde positif réel de 4.587,37 € sur le compte.

#### COMPTES DE GESTION 2016 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2016 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- Budget annexe : Eau et assainissement

dont les valeurs sont identiques au compte administratif de la Commune évoqué ci-dessous.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

##### 1- Compte administratif Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2016 présenté par M. GILLARD Patrick, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

##### Fonctionnement :

Dépenses :	187.594,82 €
Recettes :	236.880,82 €
Report de l'exercice 2015	78,54 €
Résultat réel	49.369,91 €

##### Investissement :

Dépenses	45.767,58 €
Recettes	100.196,54 €
Résultat de l'exercice :	54.428,96 €
Report de l'exercice 2015	- 45.137,74 €

Résultat de clôture :	9.291,22 €
Restes à réaliser dépenses :	5.700,00 €
Restes à réaliser recettes :	0
Résultat d'investissement :	3.591,22 €

Soit un total général (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2016 de :

Dépenses	233.362,40 €
Recettes	337.076,73 €
Excédent :	103.714,33 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

2- Compte administratif Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2016 présenté par M. GILLARD Patrick, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	45.212,90 €
Recettes :	42.525,85 €
Report de l'exercice 2015	0 €
Résultat réel de clôture :	- 2.687,05 €

Investissement :

Dépenses :	44.202,18 €
Recettes :	77.169,64 €
Résultat de l'exercice :	32.967,46 €
Report de l'exercice 2015	37.716,91 €
Résultat de clôture	- 4.749,45

Restes à réaliser en dépenses : 15.000,00 €

Soit un total général (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2016 de :

Dépenses :	89.415,08 €
------------	-------------

Recettes :	119.696,49 €
Excédent :	+30.280,41 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

1- Commune :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2016 à la section d'investissement du Budget Primitif 2016, soit + 9.291,22 € affectés en recettes au compte 001.
- Intégralement le résultat de fonctionnement 2016, pour un montant de 49.363,91 € à la section d'investissement au compte 002.

2- Budget annexe eau assainissement :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2016 à la section d'investissement du Budget Primitif 2017, soit - 4.749,45 € affectés en dépenses au compte 001.
- Intégralement le résultat de fonctionnement 2015 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017, soit -2.687,05 € affectés en dépenses au compte 002.

**BUDGET PRIMITIF 2017 :**

1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2017 présenté par le Maire

et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2016 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2016.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 5.700,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses :	298.069,93€
Recettes :	298.069,93 €

Investissement :

Dépenses :	207.150,00 €
Recettes :	207.150,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
  - Porte entrée mairie
  - Diverses interventions sur l'Église
  - Reliures cadastre
  - Reliures état-civil
  - Antenne communale
- Travaux prévus :
  - Travaux en forêt
  - Rapiéçage
  - Ordinateur Mairie

2- Budget annexe : Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2017 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2016 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2016.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 15.000,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses :	64.160,33 €
Recettes :	64.160,33 €

Investissement :

Dépenses :	109.960,11 €
Recettes :	109.960,11 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
  - Protection de la source
  - Réseaux d'eau potable et assainissement (diverses mises en conformité)
- Travaux prévus :
  - Diagnostic Assainissement

**VOTE DES TAXES LOCALES :**

L'état 1259 envoyé par l'Etat servant de base au calcul des taxes n'étant pas encore parvenu auprès des Communes, le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion le vote des taxes.

**INFORMATIONS COMMUNALES :**

• **Projet regroupement scolaire :**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des élus présents à la réunion d'Allamps du 21 Mars 2017 rapportant l'étude de M. AMARD sur la faisabilité du projet, peu convaincue du bien fondé des décisions prises à la hâte lors de cette réunion, l'Assemblée décide :

- 1- Refus de mettre nos enfants dans une

école située au centre d'une zone industrielle en regard de la prérogative établie sur la réalisation d'une école de qualité !

- 2- Refus de participer au coût de l'analyse du terrain proposé (cf 1) qui doit être supporté par la Commune d'accueil qui portera le financement des VRD (voiries et réseaux divers) comme il a été arrêté.
- 3- L'accès au plateau sportif semble bien surestimé car il emprunte la route ou traverse la « terrasse », ancien dépotoir de la verrerie qui doit également être très nocif à nos enfants et l'estimation du temps d'accès semble relativement faible.
- 4- N'a pas de préjugé quant au village d'accueil, si Allamps propose une autre situation plus saine, le refus présent sera reconsidéré.
- 5- Pas d'intégration du nombre d'élèves dans le financement d'investissement qui s'avère injuste pour l'équilibre financier du projet à long terme.

L'Assemblée veut une véritable mutualisation pour développer de façon pérenne une école de qualité dont le montant des dépenses élevé ne doit pas occulter le bien être des enfants.

• **M. le Maire informe le Conseil :**

- de la réunion du 21/03/2017 à la Sous-Préfecture au sujet des nouvelles modalités de recueil des cartes nationales d'identité.

- de la réunion du 23/03/2017 à la Préfecture de Nancy concernant le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI prévue en 2020.

Les sénateurs Husson et Reiner ont déposé un projet de loi qui permettrait aux communes de choisir si elles souhaitent garder ou non la compétence.

Seules les communes déjà équipées du dispositif de recueil des passeports peuvent dès maintenant établir les cartes nationales d'identité.

- de la réunion du 31/03/2017 à l'EPCI de Colombey-les-Belles concernant la négociation des entreprises retenues pour la construction de la maison de santé à Allamps dont le coût dépasse largement la prévision.

• M. GILLARD Patrick évoque la possibilité de louer une balayeuse pour nettoyer les rues du village, ayant constaté cette pratique dans certaines communes avoisinantes.

Des devis actualisés seront demandés auprès des entreprises du secteur, cependant, M. le Maire rappelle que cette opération ne peut être que ponctuelle (au maximum 3 fois par an) et n'exclue pas la responsabilité de chaque habitant de nettoyer le devant de son habitation chaque mois conformément à la législation en vigueur.

• M. SIMONIN Stanislas demande à M. LÉONARD Étienne la date à laquelle les travaux prévus de réfection de l'abri forestier suite aux dégâts de 2015 seront effectués.

M. LÉONARD informe le Conseil que les travaux seront programmés lors d'une prochaine réunion prévue prochainement.

• M. BICHET Cyril demande la raison pour laquelle les horaires de Mairie ont changé.

M. le Maire rappelle que cela a été précisé sur l'information diffusée à la population.

M. BICHET déplore que les heures d'ouvertures au public ne soient pas maintenues les soirs.

M. le Maire précise que des rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par mail. En dehors des permanences actuelles, rien

n'empêche les conseillers municipaux d'assumer cette demande de rendez-vous hors du cadre des horaires administratifs.

Le Maire insiste sur le fonctionnement des grandes communes et pose la question « comment un citoyen fera pour aller faire une carte d'identité à Toul après 17h00... ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20 mn.

### Séance du 07 avril 2017 à 20h30 :

#### ORDRE DU JOUR :

- VOTE DES TAXES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mme RIBON Jessica,
- M. BICHET Cyril
- M. BRAND Aimé, donne pouvoir à ANTOINE Alexis,
- M. FAYS Didier
- M. YUNG Christian

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 24 Mars 2017 est lu et adopté.

#### VOTE DES TAXES LOCALES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les dotations de l'Etat sont parues ce jour. Une perte de 5.506,00 € par rapport à l'année passée est constatée.

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte après vote :

- pour augmenter le taux des taxes : 7 voix (unanimité)
- avec les taux suivants (6 voix pour ; 1 voix

pour autre proposition) :

Taxe	Ancien	Progres°	Nouveau	Dpt
TH :	11,79	3,30 %	12,18	27,76
TFB :	12,76	3,40 %	13,20	18,51
TFNB	16,45	3,30 %	17,00	26,92

#### INFORMATIONS COMMUNALES :

- L'analyse du 30/03/2017 fait apparaître la présence de bactéries coliformes.

Un rinçage et la purge des extrémités des conduites ont été réalisés par l'employé communal et le chlorage a été intensifié.

- L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du dernier conseil d'école primaire.

Le nouveau programme va entraîner le changement des livres scolaires pour lesquels des financements sont prévus au budget primitif 2017.

- M. le Maire informe le Conseil de la dernière réunion concernant le projet de groupement scolaire ayant eu lieu le mardi 4 avril 2017 à Allamps. Les membres présents ont été informés de la délibération du conseil prise le 24 Mars 2017.

Les subventions sont estimées à 22 à 24 % du projet et le remboursement de l'emprunt nécessaire à cette réalisation de la Commune serait supérieur à 39.000 € par an, ce qui serait très difficile à supporter pour les finances communales.

M. Garnier, de Saulxures-lès-Vannes se propose de contacter la Caisse des Dépôts et Consignations pour établir la réalité des finances des différentes communes partenaires pour supporter cette charge.

- Un nouvel appel d'offre a été effectué concernant le diagnostic de restructuration et de consolidation du clocher de l'église. La

commission se réunira prochainement pour faire un choix du technicien conseil à recruter pour faire le diagnostic du bâtiment.

- Invitation du Conseil Municipal au mariage de Melle HACQUARD Emeline et M. LÉONARD Étienne le 05 Août 2017 à La Neuville sous Montfort.

- Un club nature a été organisé par l'association LOANA ce mercredi 5 avril 2017 à Uruffe. L'expérience qui a plu aux enfants et aux parents pourrait être renouvelée.

- La chasse aux œufs organisée par le Foyer rural des Canards d'Uruffe aura lieu le mercredi 19 Avril 2017.

- Mme DELCROIX Janine fait un compte-rendu sur sa participation au comité de pilotage de Nooba le 28 Mars 2017.

La Nooba Night s'étant tenue à Uruffe l'année passée n'ayant réuni que des jeunes de l'extérieur, le Conseil voudrait, en association avec le Foyer Rural, relancer l'idée auprès des jeunes du village afin de participer aux manifestations organisées par Nooba.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 55 mn.

### **Séance du 30 juin 2017 à 20h30 :**

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mme DELCROIX Janine, donne pouvoir à GILLARD Patrick,
- M. BRAND Aimé, donne pouvoir à ANTOINE Alexis,
- M. YUNG Christian
- M. BICHET Cyril

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 07 Avril 2017 est lu et adopté.

Le Maire souhaite la bienvenue à MATTHIAS LE GALL né le 27/06/2017 chez Laura et Glenn. Il présente également Mme ANTOINE Christelle secrétaire de Mairie actuellement en remplacement de Laura.

ORDRE DU JOUR : **Réunion 1** :

### **ELECTION DES REPRESENTANTS AUX SENATORIALES** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la législation et le déroulement de l'élection des représentants de la Commune aux Sénatoriales.

La Commune sera représentée par un délégué titulaire qui aura trois suppléants.

Après discussion, le Conseil décide de reprendre le principe des précédentes procédures et faire représenter la Commune par Le Maire délégué et les trois Adjoints suppléants qui se déclarent ainsi candidats.

Vote à bulletin secret : a lieu les résultats à l'unanimité (9 voix) donnent :

- Délégué : Mr FAYS José
- Suppléants : Mr GILLARD Patrick  
Mme DELCROIX Janine  
Mr LEONARD Etienne

Rien ne restant à l'ordre du jour de la présente réunion, le Maire clos cette première séance à 21H10.

ORDRE DU JOUR : **Réunion 2** :

- Point 1 : Retenue de garantie Cordeiro
- Point 2 : Rapiéçage chaussée en Commune
- Point 3 : Administration (Taxe d'aménagement/Eau/SDIS/Orange/ONF)
- Point 4 : Doléances (chiens/ferraille/vols)
- Point 5 : Différents travaux + job d'été
- Point 6 : Infos administratives :

- ❖ EPCI :
  - Eau/assainissement
  - Habitat
- ❖ Rythmes scolaires

Point 7 : Infos communales

### **1 RETENUE DE GARANTIE CORDEIRO :**

Suite aux travaux de création d'un local de secours, un malentendu a fait durer

la liquidation de la réception définitive des travaux concernant l'entreprise Cordeiro.

A ce jour, au vu des explications échangées, la conformité est affinée et Commune peut définitivement clore le dossier.

### **2 RAPIECAGE CHAUSSEE EN COMMUNE :**

L'entreprise COLAS Meuse présente un devis de 5 400 euros HT pour réaliser ces travaux, la Commune ayant prévu au budget cette somme, le Conseil accepte l'engagement des travaux prévus fin juillet début août.

### **3 ADMINISTRATION :**

#### 1. Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la taxe d'aménagement aux mêmes conditions que précédemment.

#### 2. Orange :

Orange prévient la Commune de la dépose de la cabine qui fonctionne en moyenne 3 secondes par jour ...!!...

A l'occasion, le Conseil voulait exercer une pression sur l'opérateur pour doter le réseau des téléphones mobiles mais, au vu des informations en ce domaine : médiocre utilisation de la cabine et promesse des

pouvoirs publics de la pose d'antenne relais, la demande ne serait ni sensée ni

certainement fructueuse !...

Le Conseil décide donc d'attendre ... et de voir !...

#### 3. Analyse d'eau :

La dernière analyse d'eau est conforme aux normes en vigueur.

#### 4. Location local secours au SDIS :

Un avenant prolongeant de cinq ans l'utilisation du local par le SDIS a été ratifié par les deux parties SDIS et Commune.

### **4 DOLEANCES :**

#### 1 - Animaux menacés :

La gendarmerie a fait intervenir le Refuge du Mordant pour protéger les chiens de Mr PETROSSIAN. Ces animaux, abandonnés sans abri convenable en plein soleil et déshydratés, avec une nourriture limitée, ont fait l'objet d'un constat de délaissement dangereux.

La responsable de la SPA s'est étonnée, au téléphone auprès du Maire de cette rapidité quand elle n'arrive pas à obtenir de réponse à ses demandes, même de la part du procureur...

#### 2 - Occupation du domaine public :

Un courrier de mise en demeure a été envoyé à Mr VAILLANT au sujet des dégradations de toutes sortes faites dans la Commune. Ces désagréments vont du dépôt de ferrailles, au stationnement de maints véhicules et des taches d'hydrocarbures laissées sur les chaussées.

La gendarmerie a été destinataire d'une

copie de ce courrier.

### 3 – Infraction :

Le Maire informe l'assemblée que plusieurs vols ont été perpétrés au local des Pompiers. Une enquête est en cours.

## 5 TRAVAUX EN COMMUNE :

### 1 – Job d'été :

Suite à la décision du Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité d'emploi d'été aux jeunes de la Commune, le Maire n'a reçu qu'une seule demande de renouvellement émanant de Mr Dan ANKE, déjà employé l'an passé.

Le Conseil se prononce favorablement à cette embauche temporaire, au vu des travaux listés à réaliser pendant cette période d'été.

Pouvoir est donné au maire pour gérer ce dossier.

### 2 – Camion :

Un incident technique de distribution a nécessité le remplacement du moteur de ce véhicule très pratique et très utilisé. Le montant des pièces pour la réparation (moteur-embayage-accessoires) s'élève à 1 583 euros.

## 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

❖ Avertissement Préfecture : pendant la canicule, liste des personnes en difficultés en Mairie et demande aux voisins d'être attentifs à leurs concitoyens.

❖ EPCI :

• Eau/assainissement : concernant le transfert de

compétence pour 2020 de l'eau et de l'assainissement, le Sénateur Husson fait part aux Communes d'un projet de loi laissant cette compétence dans le domaine du facultatif, les EPCI pourraient choisir de prendre ou non cette compétence...

• Subvention Habitat : le Conseil prend connaissance du montant d'aide à Mlle Laura

• LAMOTTE et Mr Glenn LEGAL pour la réfection de la maison rue de la Deuille.

• Subvention Dotation TEMPOS

❖ Le PLU de la Commune de URUFFE sera présenté à l'assemblée du 12 Juillet 2017 à Blénod-les-Toul afin d'achever la phase administrative de l'officialisation de ce document réglementant l'urbanisme de notre Commune.

❖ CDC : Un archivage communal va bientôt être demandé

❖ Rythme scolaires : les annonces de modification des rythmes scolaires sont nombreuses et font croire à l'imminence du passage de 5 jours d'école à 4 pour nos enfants...

Cependant, aucune loi n'est encore prescrite, et la décision doit recevoir l'aval des pouvoirs publics et opérateurs, principalement les transports scolaires qui doivent pour ce faire être totalement réorganisés, ce que ne peut faire rapidement la Grande Région...

Il est donc urgent d'attendre les consignes définitives dans ce

appel aux volontaires pour aider à la gestion de leur association.

domaine, chaque Commune ne pouvant seule prendre une quelconque orientation pour la rentrée 2017/2018.

## **7 INFORMATIONS COMMUNALES :**

### • Courriers :

- L'assemblée prend connaissance des courriers attristés :
  - . Du décès de Pascal GENTAIRE, de son épouse et de ses parents
  - . Du décès du frère de Mme Agnès MARCHAND.
- Merci de Maman de Thiméo pour la prestation communale à la Fête des Mères.

• La location de matériel appartenant à l'EPCI est maintenant assurée par EBE.

• Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au concours « villages fleuris » organisé par le CAUE.

• Le Maire fait part de la démonstration de balayeuse équipant un tracteur (puissant) faite à Barisey-la-Côte, qui ne s'est pas avérée concluante.

• Le Conseil Municipal prend acte de la redistribution du Fonds de Péréquation Inter Communale par l'EPCI. Cette distribution ne couvre pas la participation de la Commune au fonctionnement de l'EPCI puisque l'écart se creuse, la Commune devant reverser une somme conséquente à la Communauté de Communes pour 2017.

• L'observatoire des espaces naturels fait

• Information des syndicats de la Poste sur

la diminution inquiétante des bureaux ruraux, ce qui a pour effet d'amoinrir le Service Public.

• Inquiétude également de certains élus qui craignent pour les finances de leur

collectivité avec la disparition évoquée de la Taxe d' Habitation.

• Mr SIMONIN Stanislas évoque à mots couverts les tas de fumier ruisselant sur les chemins. Mr ANTOINE Alexis lui demande de parler franc et d'évoquer sa responsabilité en ce domaine, sachant qu'aucun cultivateur n'est en règle sur le sujet, même l'exploitation de Mr SIMONIN, puisque la distance légale de dépôt en bordure de chemin doit être au minimum de 20 mètres. Mr SIMONIN rétorque sur le ruissellement du lisier qui dégrade les chemins. Mr ANTOINE admet avoir mal jugé, pour ce dépôt, à la fois la pente et le suintement du tas, donc acte...

Le Maire conclue la dissension en rappelant que les reproches vont mieux quand ils sont impartiaux, en ce domaine l'exploitation de Mr SIMONIN ne peut pas revendiquer l'exemplarité puisqu'elle arrache, sans autorisation aucune, les arbres en bordure de ruisseau, stationne ses engins sur le bien d'autrui et déleste, sur la chaussée, les résidus de travail en permanence, qu'ils soient fumiers, maïs, foin, boue...

Il y a bien d'autres domaines où chacun s'exonère de sa responsabilité pour accuser l'autre d'entrave à la convivialité...

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45 mn.

ORDRE DU JOUR :

- **PLU : convention/EPCI pour traitement PC et différents Urbanismes**
- **Congés parental de la secrétaire,**
- **Problèmes météorologiques,**
- **Approbation de l'adhésion de la Cté de CPCST au Syndicat de l'EPTB Meurthe et Madon,**
- **Rues communales,**
- **Adhésion à la fondation du Patrimoine.**

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M GILLARD Patrick,
- Mme RIBON Jessica,
- M. LEONARD Etienne,
- M.SIMONIN Stanislas.
- 

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est lu et adopté.

**Point 1 : Plan d'Urbanisme/EPCI pour traitement PC et différents urbanismes**

Suite à l'approbation du PLU, la DDT n'assure plus l'instruction des permis de construire sur la commune. Cette fonction d'instruction peut être confiée à TLU en signant une convention liant la commune au service Terres de Lorraine urbanisme, qui a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre la commune et Terres de Lorraine urbanisme, pour le service d'urbanisme réglementaire et le SIG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** les termes de la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme entre la CC Moselle et Madon, la CC du Pays de Colombey et du sud Toulinois et la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine Urbanisme.

**Point 2 : Congés parental de la secrétaire**

Le Maire informe que Melle Laura LAMOTTE a pris, suite à la naissance de son enfant Matthias, un congés parental de 6 mois, allant jusqu'au 10/03/2018. Ce congé peut être renouvelé et prolonge de facto le contrat de remplacement de Melle LAMOTTE Laura auprès du CDG pour assurer l'intérim fonctionnel.

Pouvoir et donné au Maire pour gérer et signer les actes utiles à ce dossier.

**Point 3 : Problèmes météorologiques**

• **Orages**

Deux orages avec foudre sont survenus le 15 et 27 août dernier au village, causant de nombreux dégâts tant sur le domaine communal que privé. Des courriers de déclaration de sinistre ont été envoyés à l'assurance GROUPAMA. Les dossiers sont en cours de traitement entre la mairie et l'assurance.

• **Compétence GEMAPI**

(Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**d'APPROUVER** l'adhésion de la communauté de communes du Pays de

Colombey et du Sud Toulinois au Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon, concernant cette compétence GEMAPI,

**de DONNER** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre toutes mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération, et d'en informer le Président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

#### **Point 4 : rues communales :**

L'ensemble des conseillers émet un avis satisfaisant sur le rapiéçage effectué par l'entreprise COLAS aux différentes rues du village. Les travaux ont été facturés 6480 Euros TTC ( deux journées d'intervention).

Mme DELCROIX et Mr GILLARD ayant participé à la réunion de compte rendu de cette opération EPCI du 30/08/17, informent le Conseil qu'une proposition sous forme de mutualisation va être faite pour le balayage des rues soit 320 E HT pour la ½ journée, deux fois par an ou 22,50 E/heure.

L'assemblée délibérera sur cette possibilité d'action lors du débat budgétaire de 2018.

#### **Point 5 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

L'ensemble du Conseil Municipal décide de pérenniser l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine en acceptant de verser sa cotisation annuelle.

#### **Point 6 : Comptabilité**

Le Maire fait un point sur la situation de trésorerie de la commune aujourd'hui soit 51 000 Euros et 27 920 Euros de factures en attente de paiement, soit environ 23 000 € de trésorerie réelle.

#### **➤ Produits irrécouvrables :**

Le Maire présente les rôles faisant état des factures de produits de divers exercices relevant principalement :

- Du budget de la COMMUNE : rôle d'antenne pour un montant de 60,12 €
- Du budget de l'eau : assainissement, eau pour un montant de 312,60 €

L'ensemble du Conseil décide de mandater ces états de produits irrécouvrables auprès de la Trésorerie, article 6541 aux comptes et budgets respectifs.

#### **DECISION MODIFICATIVE – Budget EAU**

Afin de régulariser la facture de l'Entreprise MULLER, pour divers travaux au captage, le Maire propose qu'une décision modificative soit prise comme suit :

Prélèvement au compte 2031 chapitre 20  
- 5000 €

Versement au compte 21531 chapitre 21  
+ 5000 €.

Sans modification pour le résultat général du budget

L'ensemble des membres du Conseil accepte et donne pouvoir au Maire pour gérer cette modification de budget.

#### **Point 7 : Travaux**

Le Maire expose les possibilités de subvention à obtenir :

1. Au titre de la solidarité avec les territoires, le Conseil Départemental a mis en place un fonds de soutien à l'investissement soit une subvention

plafonnée à 4 000€ sur 3 ans (ancien fond de secours qui était de 3 000 €/an !) pour un projet de travaux de

10 000€ déposé et exécuté avant le 31/12/2018.

## 2. Fonds de concours :

La commune d'Uruffe entend solliciter la Communauté de communes pour le versement du fonds de concours et le destine au financement du réaménagement de plusieurs bâtiments communaux et entretien de la voirie pour un montant de 7 879,99 € TTC.

**Considérant** que la commune d'Uruffe doit délibérer de façon identique à la décision de la communauté de communes.

**Approuve** le versement par la communauté à la commune d'Uruffe de fonds de concours d'un montant de 3 820 € pour financer sur l'exercice 2017 :

- aménagement de la cuisine de la salle communale : hotte, cuisinière, table inox, évier pour un montant de 1.399,99 €
- Rapiéçage de la voirie communale par un passage de Blow patcher pour un montant de 6.480 €

**Autorise** le maire à solliciter le versement du Fonds de concours à hauteur de 3 820€.

**Approuve** le règlement d'attribution du Fonds de concours tel que présenté en conseil communautaire du 31 mai 2017.

Le Maire est chargé d'établir les dossiers nécessaires à la perception de ces subventions. Ces projets seront étudiés en

prochain Conseil Municipal ou lors de l'étude du BP 2018.

## **Point 8 : ONF**

L'ONF organise une vente de bois le 18 octobre à Naives Rosières, les parcelles concernées de la commune sont 52a2, 53t, 49 t et a, 31t, 38t et 45 t. En espérant que les ventes de ces produits couvrent les factures de travaux annuels en forêt :

- Parcelles 32, 37, 39, 47 et 48 : maintenance de cloisonnement,
- Parcelles 28t,30t : ouverture de cloisonnement maintenance cloisonnement 38, 45;

dont le montant total soit 5796,90 € HT grèvent lourdement le budget forêt de la commune.

Cette situation sera analysée pour le budget 2018 afin d'optimiser la dépense forestière, d'autant que la gestion des bois abattus manque de rigueur, des têtes de bois restent et pourrissent sur le sol dans la parcelle 37.

## **Point 9 : Association des Maires**

L'association des Maires a été saisie par de nombreux adhérents se plaignant de l'arrêt des contrats aidés au sein des collectivités. Ces plaignants qui les années passées fustigeaient ces emplois déguisés les revendiquent à présent !

## **Point 10 : Divers**

- Les dernières analyses d'eau faites en commune révèlent une eau de bonne qualité.
- La gendarmerie a transmis à l'assemblée l'invitation à leur bal du 14/10/17.

- Point sur l'enquête d'assainissement : toutes les maisons ne font pas l'objet d'une visite, l'objectif est de faire un état afin de

savoir comment traiter les effluents selon le secteur soit en réseau collectif soit individuellement (micro station).

- Le délégué désigné par l'administration pour la révision des listes électorales est Mme LAMONTRE Séverine.

- Info d'Enedis et Syndicat Départemental

- d'Energie sur l'installation des compteurs LINKY qui génère une polémique auprès du public.

- L'EPCI propose un schéma de mutualisation pour le blow patcher (rapiéçage), balayage des rues, enregistrement des réseaux communaux (obligatoire, à joindre à toutes déclarations de travaux).

- Les données du radar pédagogique installé dans la commune du 28/08 au 09 septembre 2017 s'avèrent révélatrice et surprenante. Certains conducteurs inconscients et stupides n'hésitent pas à entrer dans le village à 17 h à la vitesse de 124 Km/h. L'assemblée déplore cette imbécillité dangereuse.

- La cuisine de la salle des fêtes a été rénovée : aménagement d'un nouveau plan de travail, évier 2 bacs, un piano gazinière, hotte et table en inox. Les conseillers prenant en compte cette amélioration souhaitent augmenter la location de la salle, ainsi que différencier le prix de location selon les loueurs habitants ou extérieurs.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal décide de rectifier les tarifs de location de la salle à compter du 01/10/2017 de la manière suivante :

- 100 € pour personnes du village,
- 150 € pour les extérieurs,
- 500 € de caution pour garantie.

Pouvoir est donné au Maire pour modifier les conventions.

- Passage des « brioches de l'amitié » le jeudi 05 octobre 2017.

- Le chahut, les dégradations et l'incivisme continuent sur le terrain de jeux des enfants, rue du Pâtis. La gendarmerie est de nouveau sollicitée pour mettre bon ordre à cet irrespect persévérant !

- Une pierre de bordure a été fortement déplacée près du lavoir place du Grand Jardin. Cette action est le fait du passage d'un tracteur stationné sur la place qui a descendu devant les fontaines descellant l'énorme pierre. L'auteur de ce méfait n'a pas daigné avertir la commune, estimant sans doute au dessus de ces contingences de convivialité et de respect du bien commun !...

- Lettre de M MARTIN. Le Conseil déplore ce courrier qu'il trouve à la limite de l'insulte et laisse à chacun l'analyse et l'appréciation des propos tenus à l'encontre de la municipalité. Ce courrier sera publié au Bulletin Municipal selon la volonté de son auteur.

- Info sur une mise en place obligatoire d'un portail informatique d'information sur les différents réseaux du village... La commune va procéder à cette mise aux normes techniques avec l'aide de l'EPCI.

- Les dégâts causés par la chute de pierre

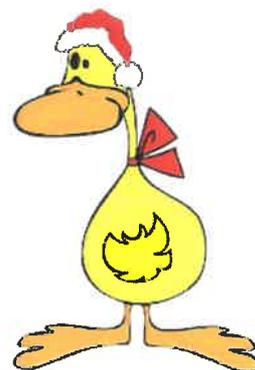
- sur le clocher ne sont pas pris en compte
- par l'assurance Groupama de la commune.
  - Suite aux signalements de poteaux électriques défaillants signalés sur la commune, ERDF doit prendre contact
  - pour engager la vérification technique utile et les éventuelles réparations.
  - Courriers :
    - Mr Bickel Antoine : remerciements pour le colis ancien,
    - Mme Jezabel Petit, ancienne institutrice : carte postale de vacances dans l'Hérault,
    - Faire-part de Naissance de Laura et Glenn pour Matthias,
    - D'alerte contre la main mise au niveau du Syndicat de l'Electricité les prérogatives des Communes qui sont propriétaires des compteurs électriques à l'occasion de la pose prochaine des compteurs Linky,
    - L'information du Centre de formation professionnelle de Roville dans le domaine horticole,
    - De solidarité » avec les territoires ultra-marins après le passage de l'ouragan IRMA,
    - De soutien aux droits de l'homme en Iran,
    - De Chantal Kahl conteuse pour des animations aux écoles,
    - Du département concernant la campagne de Banques alimentaires les 24 et 25 novembre 2017,
    - De Nooba pour son site informatique [www.noobaensudtoulois.com](http://www.noobaensudtoulois.com),
    - Invitation de la journée porte ouverte de la Fabrique à Bulligny (action contre le chômage) du 16 septembre 2017,
    - Du départ de Mr Hayot IEN à Toul,
    - Préfecture : Arrêté de procédure de l'ouveterie sur les communes d'Uruffe, Gibeauveix (arrêté affiché)
- Forum le 13/10/2017 sur la participation citoyenne à Terre de Lorraine,
  - De l'enquête sur les rythmes scolaires de l'AMF 54, pour la rentrée 2018-2019,
  - EPCI : réunions diverses
    - Commission mutualisation
    - Cartographie des cours d'eau ou fossés,
    - Inventaires des réseaux en commun
  - Entretien station d'épuration :  
Compte-rendu de l'entreprise Aquaclean sur le nettoyage de la station d'épuration rue des Pâtis, uniquement dévolue au quartier des Jadinos.

A ce sujet, les Conseillers exaspérés du manque de sérieux des habitants de ce quartier qui ne font aucuns efforts pour éviter l'encrassement des cuves de la station, décident de procéder à un zonage afin d'affecter directement à ce secteur les coûts générés pour l'entretien surabondant de cette station.

Le Maire est chargé de présenter un projet de compensation financière pour une prochaine réunion.

Séance levée à 23 H 34.

*Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.*



M<sup>o</sup> Martin Jean-Louis  
1 rue du Faubourg  
54112 URUFFE

Uruffe le 01 08 2017

à l'attention  
du Conseil Municipal,  
M<sup>o</sup> le Maire d' URUFFE,

**COPIE  
ORIGINAL**

Le 17 juin 2017 j' ai eu , comme tous les 2 ans , le plaisir d' organiser les Retrouvailles des Anciens de l' Ecole d' URUFFE . ( nés de 1940 à 1949 ) . Cette année nous avons profité de la réfection de la salle de l'ancien café pour y organiser le repas traditionnel .

80 % des participants n'habitent plus le village depuis fort longtemps . C' est un agréable moment pour eux d'y revenir . Les souvenirs de jeunesse , avec les copains , parfois perdus de vue depuis longtemps , sont un grand plaisir pour tous .

Après le repas , ils se sont baladés dans le village en se souvenant de leur époque et de leur jeunesse .

Tous ont été déçus de l' état du village et nous ont fait les réflexions suivantes :  
herbes sur les trottoirs , dans les caniveaux , stockage en tous genres tel que tas de sable , palettes , tas de ferrailles , remorques, voitures ( dont certaines sans doute en épaves ? ) etc....  
Quand au ruisseau envahi d' herbes propices à la prolifération de moustiques , rats etc....  
Où est le ruisseau d' antan , propre , avec ses canards nettoyeurs en tous genre ( et gratuit ! ) ce qui n' empêchait pas une petite faune aquatique bien agréable de s'y développer .  
Quand aux rues du village et les chemins de la voie de Bulligny , Scierie , Frébin , Champagne et la Deuille ( abimé accidentellement et non remis en état par l' agriculteur qui a causé cette dégradation ) n' ont fait que rajouter à leur stupéfaction d'entretiens très négligés

Devant la salle , nous avons pris soin la veille d' arracher l' herbe sur le trottoir et caniveau et les balayer . Nous en avons profité pour nettoyer à fonds fenêtres , vitres et porte d' entrée afin que ce soit plus accueillant !

J' ai hésité avant de vous envoyer un courrier pour vous dire le ressenti des participants lors de ces retrouvailles que je viens de décrire . ( Mme DELCROIX était participante et peut confirmer ... )

Ce sont les deux informations communales du 19 et 25 juillet , reçues dans les boîtes à lettres , qui m'ont fait bondir !.

M<sup>o</sup> le Maire a eu raison de rappeler certains points mais il devrait avoir honte de ne pas montrer l' exemple .

( Passez parfois par la rue du Faubourg et vous pourrez vous faire une idée du devant de sa demeure au n° 4.....! )

= Faites ce que je dis et non ce que je fais =

Au sein du conseil , n' y a-t-il personne qui est choqué de cette désinvolture !

Ce que j' écris dans cette lettre est ce que beaucoup d' habitants pensent .

Je m'adresse à vous par ce courrier car j'avais fait un jour une remarque , directement , à M<sup>o</sup> le Maire qui m' avait répondu : tu n' es pas élu donc tu n' as rien à dire ! .

C' est vrai qu' en tant qu'habitant d' Uruffe , village auquel je suis très attaché , c' est déconcertant voir , même dommage , de ne pouvoir rien dire .

J'ai comme l' impression qu' au sein du conseil il y a beaucoup de choses qui doivent se passer de la même façon !

Réagissez en tant qu'élus pour le bien être de la population d' Uruffe et la confiance qu' ils vous ont accordé pour nous représenter ! . Le maire n'est pas seul décideur .

Il y aurait encore bien des choses à dire sur ce qui est souvent écrit et jamais mis en application ... !

Ne vous contentez pas de la maxime d' URUFFE

- URUFFE PAYS PAS COMME LES AUTRES -

Cordialement à vous , sans polémique .

JLMartin



PS : Courrier à communiquer aux habitants via le bulletin municipal SVP

## INFORMATIONS GÉNÉRALES :

### NAISSANCES :

- DORE Ethan, né le 22/04/2017 à Toul,
- DEMANGE Alice, née le 05/05/17 à Toul,
- LE GALL Matthias, né le 27/06/2017 à Nancy,
- VANG Haylie, née le 21/07/2017 à Toul,
- FARGE Simon, né le 23/10/2017 à Nancy.

La Municipalité souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

### BAPTEMES REPUBLICAINS:

- RIGAUX Justin, baptisé le 13/08/2017,
- LE GALL Matthias, baptisé le 05/11/2017,
- THINSELIN Julien, baptisé le 18/11/2017.

### MARIAGES :

- LEONARD Etienne et HACQUARD Emeline, mariés le 22/07/2017 ,
- BISCAUT Tony et FROMENT Sabrina, mariés le 17/09/2017

**OUVERTURES DU SECRETARIAT de Mairie**

**LES LUNDIS DE 17 H À 19 H 00  
OU SUR RENDEZ-VOUS AU 03-83-25-41-60**

Mail : [mairie@uruffe.fr](mailto:mairie@uruffe.fr)  
Site : [www.uruffe.fr](http://www.uruffe.fr)



## MANIFESTATIONS

### Manifestations passées :

- Mercredi 19 Avril : Chasse aux oeufs
- Dimanche 1<sup>er</sup> Mai : Fête du Muguet
- Dimanche 14 Mai : Brocante
- Samedi 24 Juin : Fête de la musique
- Vendredi 14 Juillet : Repas des Pompiers
- Samedi 26 Août : Fête de l'été
- Dimanche 3 Septembre : Pétanque
- Samedi 14 Octobre : Fête de la betterave
- Mardi 31 Octobre : Fête de l'horreur

### Manifestations prochaines :

- Samedi 2 Décembre : Saint Nicolas et Père Fouettard
- Samedi 9 Décembre : Marché de Noël



**MEILLEURS  
VOEUX POUR  
LA NOUVELLE  
ANNÉE**

**2018**

**SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.**

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...